

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du 16 mai 2017**

Présent.es : Jean-Hugues DECHAUX, Ivan BRUNEAU, Axel GUIOUX, Diane RODET, Bertrand RAVON, Dorota DAKOWSKA, Dejean DIMITRIJEVIC, Ivan BRUNEAU, Mohammed SEFFAHI, Julien BONDAZ (présent uniquement lors des points 5 et 6),

Excusé.es : Julien BONDAZ (procuration donnée à Axel GUIOUX), Béatrice MAURINES (procuration donnée à Diane RODET), Michèle CROS (procuration donnée à Axel GUIOUX), Alexis LAURENT (procuration donnée à Mohammed SEFFAHI), Pauline TEIXEIRA (procuration donnée à Mohammed SEFFAHI), Montserrat EMPERADOR BADIMON (procuration donnée à Dorota DAKOWSKA), Leïla MATHIAS (procuration donnée à Yann CHEREL)

Invité.es : Anne Joëlle BOTTEMER, Spyros FRANGUIADAKIS

Présidente : Isabelle MALLON

Secrétaire de séance : Adeline PERARDELLE

1) Validation de la prolongation de la fonction de Directrice par intérim de l'UFR ASSP d'Isabelle MALLON

Approuvée à l'unanimité

2) Responsabilité du DUAIN – diplôme universitaire anthropologie et images numériques

Sur proposition du département d'Anthropologie, la responsabilité du DUAIN est attribuée à Denis CERCLET.

Approuvée à l'unanimité

3) Validation des capacités d'accueil et modalités de recrutement en M2

3 contre et 14 pour

4) Validation de la convention avec l'association LAHSo (« L'Association de l'Hôtel Social ») pour des interventions sociologiques au bénéfice des personnels des établissements de l'association – en annexe

Approuvée à l'unanimité

5) Organisation et prise en charge des comités de sélection

Constatant la disparité dans l'accueil et la prise en charge des membres des comités de sélection selon les composantes, le conseil plénier de l'UFR ASSP demande une harmonisation des pratiques en matière d'accueil des membres et d'organisation du comité de sélection.

Le conseil alerte sur les incohérences, les dysfonctionnement et l'existence de règles contradictoire qui complique la bonne mise en œuvre des opérations de recrutement.

Approuvé à l'unanimité

6) Maquette de la licence de science politique

Le conseil plénier de l'UFR ASSP s'étonne du refus en bloc des différentes demandes de modification de la licence de Science politique et demande un retour détaillé pour chacun des refus des modifications.

Le conseil demande qu'une réunion soit tenue dans les plus brefs délais pour examiner les possibilités d'aménagement des enseignements de la licence de Science politique, entre les responsables de la licence et du département de Science politique, la vice-présidente de la formation et de la vie universitaire et la Directrice de l'UFR ASSP.

Approuvé à l'unanimité

